

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 28 (1943)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.—; abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50.

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.83.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne



SAINT-GALL, vue générale

CONVOCATION

à la

40me assemblée générale ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

(Système Raiffeisen)

le lundi 17 mai 1943, à 9 h. 15 du matin, dans la Tonhalle, à SAINT-GALL

Ordre du jour :

1. Allocution d'ouverture du président de l'Union Dr. G. Eugster.
2. Election du Bureau de l'assemblée.
3. Présentation des comptes et bilan de 1942 et rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Rapporteur : Directeur J. Stadelmann.
4. Rapport du Conseil de surveillance. Rapporteur : A. Muller, président.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
6. Election partielle au Conseil d'administration (remplacement de J. Sturny, St-Antoine-Fribourg, décédé.).
7. Quarante années de raiffeisenisme en Suisse. Conférence de J. Heuberger, directeur.
8. Discussion générale.

St-Gall, le 15 avril 1943.

Le Conseil d'administration.

Quelques mots sur le Congrès de l'Union les 16 et 17 mai 1943, à St-Gall

Nous exprimons le vœu, l'an dernier, que le 40me congrès annuel de l'Union puisse se tenir sous le signe de la paix si ardemment désirée. Ce vœu n'a malheureusement pas été exaucé. La guerre continue à faire rage tout autour de nous. Si notre pays reste encore heureusement épargné par la tourmente, les conditions d'existence deviennent toujours plus difficiles pour nous aussi. Toutefois notre sort reste encore enviable comparativement à celui de la plupart des pays européens. L'effort conjugué des autorités, de l'armée et du peuple ont maintenu l'armature politique, économique et sociale du pays. Mais l'avenir reste lourd de danger. Nous devons donc rester unis, vigilants, en considérant bien en face les difficultés et en sachant consentir les sacrifices indispensables. Toutes les forces constructives, les bonnes volontés doivent être mobilisées aujourd'hui, s'unir et collaborer au bien commun. A l'étatisme toujours plus envahissant nous voulons, nous raiffeisenistes, opposer une économie privée forte, responsable, fondée sur le travail opiniâtre, la foi chrétienne, la compréhension sociale, la véritable coopération populaire. Nous voulons remettre en valeur la personnalité, la famille, la communauté.

C'est donc sous le signe de l'union et de la mobilisation totale des bonnes volontés au service du peuple et du pays que se tiendra le prochain congrès de l'Union.

* * *

St-Gall, la cité à la culture milénaire, s'est réservé l'insigne honneur et le plaisir de recevoir cette année les délégués. Elle y avait des droits évidents. Depuis 1928, année du jubilé de 25 ans d'activité de l'Union, aucun congrès ne s'était plus tenu dans ses murs. St-Gall n'est-

elle pas également la capitale du raiffeisenisme suisse? Depuis 1912, l'Union y a son siège d'affaire et son siège social. Outre cela, le canton de St-Gall compte également un noyau de Caisses Raiffeisen importantes, groupées en une Fédération très active. La première Caisse suisse était à peine fondée dans le village thurgovien de Bichelsee, voisin de la frontière, que d'éminents économistes et magistrats saint-gallois s'intéressèrent à la vulgarisation de l'idée nouvelle. En se développant rapidement et grâce à leur force intérieure les Caisses saint-galloises furent au début et de tout temps l'un des principaux piliers de l'organisation nationale suisse et elles contribuèrent puissamment à la prospérité de celle-ci. Les Caisses saint-galloises sont actuellement au nombre de 71 avec 11.300 sociétaires. La somme totale de leur bilan atteint 136,5 millions avec un mouvement d'affaires annuels de 281 millions. Leurs réserves se montent à 5,6 millions. Le canton de St-Gall compte la plus importante Caisse Raiffeisen suisse, celle de Waldkirch, avec 11,4 millions de bilan et 32 millions de roulement annuel. Le Comité de la Fédération saint-galloise invite chaleureusement les raiffeisenistes romands à venir nombreux à St-Gall et, d'ores et déjà, il leur souhaite une cordiale bienvenue.

* * *

Vu les temps graves dans lesquels nous vivons actuellement, les organes de l'Union ont décidé de tenir ce congrès dans un cadre simple. Le programme ne comporte donc, comme manifestation officielle, que l'assemblée administrative ordinaire. A l'ordre du jour de cette dernière figure l'allocution inaugurale habituelle du président de l'Union. Après les discours éventuels des hôtes d'honneur, le directeur de la Caisse centrale présentera un rapport sur une année particulièrement fructueuse de notre Chambre de compensation financière qui a accompli de nouveau, avec un brillant succès, la lourde tâche qui lui incombe dans les temps difficiles et instables actuels. Après avoir ouï ensuite le rapport du Conseil de surveillance, les délégués auront à se prononcer sur l'adoption des comptes et la répartition du bénéfice. L'excédent de l'exercice a été de Fr. 384.820,50; les organes de l'Union proposent de répartir encore cette année un intérêt de 5 % aux parts sociales, de verser Fr. 150.000 au fonds de réserve et de reporter le solde de Fr. 9820,50 à compte nouveau. L'assemblée aura ensuite à élire un nouveau membre du Conseil

d'administration en remplacement du regretté M. Sturny (St-Antoine-Fribourg). Une proposition officielle sera à ce sujet faite à l'assemblée par les organes de l'Union. Puis, pour commémorer le 40^{me} anniversaire de la fondation de l'Union, M. le directeur Heuberger, chef de l'Office fiduciaire et de revision, donnera une conférence intitulée «Quarante années de raiffeisenisme en Suisse» qui fournira l'occasion de mettre en relief l'activité générale déployée par l'Union et ses Caisses affiliées au cours du dernier exercice et de retracer le chemin parcouru par le mouvement raiffeiseniste suisse durant ses quatre décennies d'existence. L'importance des problèmes qui seront ainsi traités est soulignée par la gravité des temps dans lesquels nous vivons. Plus que jamais les raiffeisenistes éprouvent le besoin de maintenir entre eux un étroit contact, de prendre de nouvelles consignes de la bouche de leurs chefs, de s'instruire afin d'exécuter toujours mieux à l'avenir les tâches et les missions qu'ils ont assumées.

Le lundi après-midi aura lieu également la première assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union. Les délégués des Caisses qui font partie de cette nouvelle institution de l'Union prendront connaissance avec intérêt des résultats du premier exercice d'activité et des expériences déjà faites dans ce nouveau secteur d'activité du raiffeisenisme suisse.

Enfin, selon la bonne tradition, le congrès procurera aussi aux délégués quelques heures de délassement; les congressistes auront l'occasion de visiter la ville de St-Gall et une contrée de la Suisse certainement encore inconnue pour beaucoup et le dimanche soir une soirée de réception leur permettra de fraterniser avec les raiffeisenistes saint-gallois.

Le 40^{me} Congrès annuel fournira enfin l'occasion d'affirmer une fois de plus notre volonté de rester fidèlement attachés aux magnifiques principes qui sont la raison d'être de notre mouvement et auxquels il doit incontestablement ses succès et son pouvoir réalisateur. Les délégués y puiseront aussi un enthousiasme nouveau pour poursuivre avec une ardeur décuplée l'œuvre si brillamment commencée car, pour une association comme la nôtre, le temps est illimité; malgré sa prospérité actuelle, le mouvement raiffeiseniste suisse n'est pas à l'apogée de son développement et ce jubilé n'en marque qu'une étape, belle déjà, mais que d'autres, plus fécondes encore, doivent suivre.

C'est animés de cet esprit que les délégués viendront nombreux à St-Gall les 16 et 17 mai prochain. Pour le raiffeisenisme, pour le peuple et la patrie suisse!

St-Gall lieu du Congrès

La renommée de St-Gall ne date pas seulement de nos jours. Au moyen-âge déjà, son Abbaye des Bénédictins fut célèbre; Charlemagne y fit plusieurs séjours et encouragea les études. Aux XVI^{me}, XVII^{me} et XVIII^{me} siècles une importante industrie de produits textiles florissait dans la petite ville qui s'était groupée autour du monastère et ses commerçants étaient célèbres dans toute l'Europe. Alors qu'un grand nombre de villes commerciales, florissantes au moyen-âge, tombèrent dans l'oubli au seuil des temps modernes, St-Gall réussit au XIX^{me} siècle à lier son sort au développement d'une nouvelle industrie prête à conquérir le monde, celle de la broderie qui devenait de première importance et faisait rayonner le nom de St-Gall jusque dans les deux Amériques. Malheureusement, cette industrie encore si prospère jusqu'à la dernière guerre, subit depuis un certain nombre d'années une crise fatale qui pèse lourdement non seulement sur la situation économique de la ville, mais encore sur toute la contrée environnante.

St-Gall s'allonge plaisamment dans l'étroite et haute vallée qui sépare le Rosenberg du Freudenberg. De riantes chaînes de collines, boisées en partie, encadrent la ville du nord au sud. A l'est la colline s'incline doucement vers les rives du Lac de Constance, tandis qu'à l'ouest, la vallée s'ouvre sur les fertiles campagnes du Fürstentland.

L'histoire relate que la ville prit naissance auprès de l'ermitage, autrefois construit par le moine Saint-Gall. Le pèlerin irlandais s'établit vers l'an 614 et réunit autour de lui en une communauté monastique quelques hommes qui partageaient ses sentiments. Tels furent les modestes débuts de l'Abbaye des Bénédictins de St-Gall, qui établit bientôt sa suprématie sur la contrée environnante et fut pendant des siècles un des centres de la vie religieuse, intellectuelle et économique de la Suisse orientale. L'importance du couvent déclina vers le XII^{me} siècle. La ville, pendant ce temps, s'éleva peu à peu. Entièrement dépendante de l'Abbaye à l'origine, elle s'en émancipa peu à peu. Au XIV^{me} siècle, elle se rattacha de son propre chef aux ligues urbaines de la Souabe et de la Suisse. En 1454 enfin, la

ville de St-Gall, se joignit à la Confédération suisse, grâce au secours de laquelle elle eut bientôt brisé les derniers liens qui l'attachaient encore au monastère. Dès lors et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'Abbaye et la ville constituèrent deux Etats souverains.

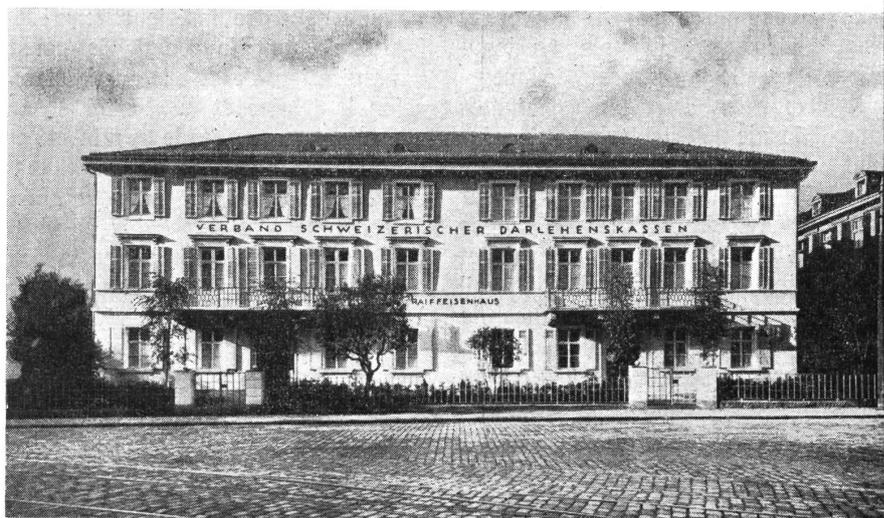
La révolution de 1798 changea la situation. L'abbé et ses moines prirent la fuite à l'approche des Français et le monastère, après un millier d'années d'existence, fut supprimé. En 1803 l'acte de médiation créa le canton de St-Gall actuel. Le Grand Conseil procéda deux ans après à la liquidation effective de l'Abbaye, dont il partagea la fortune entre le canton et la communauté catholique de ce dernier. Les vastes bâtiments que les abbés avaient fait construire au XVIII^e siècle pour loger l'administration de leurs domaines devinrent le siège du gouvernement cantonal. La communauté catholique obtint, de son côté, la cathédrale ainsi que la bibliothèque et les constructions les plus anciennes du couvent. Ces dernières servent entr'autre aujourd'hui d'habitation au titulaire de l'évêché de St-Gall, institué en 1846.

Ainsi disparut l'Abbaye de St-Gall, emportée par les transformations des temps modernes, tandis que la ville, devenue un centre politique et industriel d'un territoire étendu, prenait un nouvel élan. Les fortifications furent démolies, les anciens fossés comblés et on construisit sur les flancs des collines avoisinantes. Les pentes méridionales de Rosenberg en particulier, grâce à leur favorable exposition, sont couvertes de riantes villas.

Les constructions récentes s'efforcent de répondre aux exigences du goût moderne; elles offrent le spectacle le plus varié. Dans les quartiers de la vieille ville, d'autre part, on remarque mainte importante maison patricienne du temps passé, dont la façade ou les fenêtres en saillies attirent l'attention par la richesse, la valeur artistique ou l'originalité de leurs décorations.

St-Gall est avant tout et de longue date une ville de commerce, dont une grande partie de la population s'adonne à l'industrie des broderies et à celle des textiles. Depuis 1920 la broderie subit une crise terrible, résultant principalement de la dépréciation des changes, de la concurrence étrangère et des caprices de la mode féminine d'aujourd'hui.

Dans les conjonctures actuelles, on ne croit plus maintenant que l'industrie de la broderie pourra s'élever de nouveau à la place prépondérante qu'elle occupait autrefois parmi les industries d'ex-



Le « Foyer Raiffeisen » suisse

Au cœur de la ville de St-Gall, à 3 minutes de la gare, sur l'Unionplatz, quelque peu en retrait derrière un petit jardin, se trouve un gros mais modeste bâtiment, aux lignes simples et sobres.

C'est le siège social de l'Union.

Ce bâtiment n'a rien d'un palais de banque. Il ne porte pas d'enseigne tapageuse mais simplement la firme sociale et cette désignation « Raiffeisenhaus », c'est-à-dire « Le Foyer Raiffeisen ».

Cette dénomination caractéristique a été choisie à l'époque pour bien manifester l'intention des dirigeants de ne pas faire de notre centrale une citadelle de la finance ou du bureaucratisme, mais au contraire un intime et véritable « foyer », où chacun travaille avec cœur et âme pour la cause et la grande famille raiffeiseniste suisse, et où tous les membres de cette dernière y sont toujours accueilli avec empressement et s'y sentent à l'aise.

Aussi les délégués qui viendront nombreux à St-Gall, de la Suisse entière, à l'occasion du congrès, ne manqueront pas de prendre contact avec le « Foyer Raiffeisen ».

portation. Aussi cherche-t-on d'une manière énergique à introduire de nouvelles industries. St-Gall est aussi une ville d'écoles par excellence; ses établissements scolaires sont célèbres de longue date et leur importance augmente de jour en jour. Elle représente le noyau intellectuel de la Suisse du Nord-Est par ses écoles réputées, dont l'Université commerciale, par ses Musées et ses galeries de tableaux remarquables.

Le saint-gallois est vif, éveillé, loquace et un fervent de la politique; il n'a pas mince idée de lui-même. Et ceci ne s'applique pas seulement aux habitants du chef-lieu ou de l'ancienne résidence de Wil, siège des princes-évêques de St-Gall. Le paysan de Ste-Marguerite ou de Bernegg vante-t-il la splendeur de ses vergers et de ses prairies, aussitôt l'habitant de Gams se glorifiera d'avoir la plus belle étable du canton, et le Toggenbourgeois de porter le plus joli costume suisse d'armailli. Et les montagnards aussi ont leur race et leur fierté!

* * *

Faisons maintenant une promenade rapide à travers la ville. En quittant la gare, édifice remarquable dans un style néo-baroque, avec un hall décoratif et de belles salles d'attente, nous nous trouvons en face de l'Hôtel des Postes et Télégraphes dont la tour large et dominante représente un élément caractéristique des tendances de l'architecture allemande de l'époque. A gauche s'élève l'Hôtel-de-Ville. Le quartier de la gare est riche en belles constructions de maisons de banque et de commerce. En se dirigeant vers le centre de la ville, on remarque le Seidenhof, une des plus belles maisons privées de la ville qui contient le Musée des arts et métiers. Dans ses salles spacieuses et bien éclairées, sont installées l'école de dessin industriel et professionnel, une belle bibliothèque et de riches collections se rapportant surtout à l'industrie des broderies.

Plus loin se trouve une place qui est ornée d'une fontaine monumentale, érigée à l'occasion de la construction d'une

conduite d'eau pour la ville provenant du lac de Constance. D'après son donateur, on l'appelle la «Broder-Brunnen». De là, on parvient en quelques minutes à la cathédrale (Stiftskirche), le plus bel et le plus intéressant édifice de Saint-Gall. L'intérieur fait au visiteur une impression grandiose. Le chœur avec sa grille richement ornementée et ses stalles en bois sculpté, d'un travail vraiment remarquable; les orgues, la chaire, les fresques et hauts-reliefs des voûtes et le trésor sont particulièrement remarquables. Dans les constructions contiguës de l'ancien monastère, se trouve la célèbre bibliothèque du couvent qui possède un grand nombre de manuscrits précieux, datant de l'époque la plus glorieuse du monastère et une riche collection de monnaies; la bibliothèque compte plus de 30.000 volumes, 1564 incunables et 1800 manuscrits.

En continuant la promenade dans l'intérieur de la ville par la rue du Marché, on passe près de l'église protestante de St-Laurent. La Speisergasse et la Schmiedgasse qui partent de l'est à l'ouest de St-Laurent forment avec leurs anciennes maisons le noyau du vieux St-Gall. Au nord, la rue du Marché s'élargit bientôt pour former une place sur laquelle se dresse le monument de Vadian, le Zwingli saint-gallois. Plus loin se trouve le Théâtre, la Tonhalle (salle des concerts). Non loin on peut visiter la nouvelle bibliothèque de la ville, riche de 85.000 volumes et de 500 manuscrits précieux, et le grand parc de la ville, dans lequel se trouvent l'ancien et nouveau Musée avec de riches collections.

Les environs de St-Gall offrent un grand choix de promenades. Du Freudenberg, du Scheffelstein la vue s'étend superbe sur la ville, le lac de Constance et la chaîne du Saentis. Sur la colline du Rosenberg se trouve Pierre et Paul, avec son jardin zoologique (cerfs, bouquetins, chevreuils, chamois, moutons, etc.) et une jolie vue sur le lac de Constance et les Alpes autrichiennes. St-Gall est également le point de départ pour d'intéressantes excursions dans le pays d'Appenzell et le Saentis que l'on peut atteindre par un téléphérique.

Vers la corporation

II

La paix, ce n'est pas seulement l'immédiate sécurité des peuples dans leurs relations mutuelles; c'est aussi la tranquillité dans l'ordre au sein de chaque

pays. Cet ordre intérieur requiert aujourd'hui, tout le monde le constate, l'organisation de la vie professionnelle selon la justice et la charité. Poursuivons donc notre étude sur la corporation pour le constater.

Conditions à remplir pour que l'institution corporative soit saine et féconde. Qui dit corporation implique la constitution d'une autorité juridiquement apte à faire des règlements, à vider les conflits, à gérer un patrimoine et des institutions diverses d'utilité corporative. Quels éléments doivent faire partie de cette autorité corporative?

1. Le bon sens commande d'éviter ici toute conception a priori, tout plan purement idéologique. Dans l'ordre des faits existent quelques éléments qu'on peut appeler précorporatifs, en particulier les syndicats professionnels si divers, qui ont été, après l'époque individualiste, les gouvernements provisoires de sociétés professionnelles en mal d'organisation. Il ne faut pas briser ces éléments préexistants, mais les utiliser comme les pierres d'assises de l'édifice nouveau. Le syndicat est et doit demeurer organe de la liberté, la corporation fera œuvre de discipline et de coordination obligatoire pour tous, nécessaire pour mettre fin à la crise de structure qui accable les professions les plus diverses et, avec elles, les États et le monde.

2. La diversité des éléments précorporatifs à utiliser pour édifier la corporation entraîne l'obligation de faire varier la structure de l'autorité corporative selon les professions.

Le même statut ne saurait convenir à l'agriculture et aux mines, à la banque, aux institutions de crédit et aux chemins de fer, à la sidérurgie et aux professions libérales. Il convient également d'échelonner dans le temps les créations corporatives selon l'urgence, les possibilités, la valeur des facteurs préexistants.

3. Les responsables devront se garder de faire de la corporation un monde fermé, voué à la sclérose prématurée. La plus grande attention sera portée aux relations interprofessionnelles qui sont souvent les points sensibles et névralgiques du désordre économique. Il faudra aussi instituer à l'échelon supérieur, celui de l'économie nationale, la représentation organique de toutes les professions et faire jouer, à cet effet, le suffrage corporatif. Le conseil économique national et le Conseil supérieur du travail sont appelés à recevoir une base élective par attribution, aux diverses corporations de représentants élus dans les corps appelés à assister l'État sur le

plan économique et social.

4. Mais ce qui importe par dessus tout, c'est de donner à la corporation une âme, un esprit de justice et de charité. Dans une atmosphère de neutralité morale, de matérialisme pratique, l'institution corporative ne peut que dévier et aggraver le désordre.

Quel est donc le ressort moral de la vie corporative? C'est le devoir d'état.

Tout homme qui exerce une activité professionnelle de quelque nature que ce soit, a le devoir d'état, non seulement de dépenser ses forces dans son emploi, mais de faire honneur à son état par une correction parfaite à l'égard de ses concurrents par un service juste et loyal de la clientèle. Ici encore la corporation vaudra ce que vaudront ses chefs et ses membres.

Résolution pratique en vue de préparer l'institution corporative à être un des éléments essentiels d'une économie ordonnée.

1. L'esprit corporatif, nourri par la sève morale que nous venons de définir, ne peut s'épanouir que s'il fleurit d'abord dans les éléments précorporatifs sur lesquels repose tout l'espoir de la corporation.

Il convient donc que tous les professionnels qui entendent porter remède au désordre actuel, se rangent dans les syndicats, tant patronaux qu'ouvriers, animés de l'esprit chrétien de collaboration. En fait, les progrès des organisations professionnelles chrétiennes ont été retardés, paralysés par l'individualisme, la passivité, disons les préjugés tenaces de ceux qui auraient dû participer activement à leur vie, ou collaborer avec elles.

2. A cette tâche, toutes les autorités sociales, publiques et privées, civiles et religieuses peuvent collaborer. Les membres des professions libérales, où subsistent de si heureuses survivances corporatives, sont tout spécialement préparés, par la pratique des vertus de leur état et le culte des nobles traditions professionnelles qui y règnent à marquer par des exemples vivants l'excellence de l'institution corporative.

3. Pour former les cadres de l'organisation corporative, il faut créer, pour les diverses catégories, des centres d'initiation, à la fois juridique, économique, et pratique, des écoles de dirigeants spécialisées.

4. Parce qu'il faut à l'institution corporative une âme, c'est-à-dire un esprit de justice et de charité sociale, il faut former les membres à l'intelligence et à la pratique du devoir d'état. C'est par

la pratique du devoir d'état que les chefs et les membres des diverses corporations demeurent unis « La différence des talents est compensée par la communauté des vertus ».

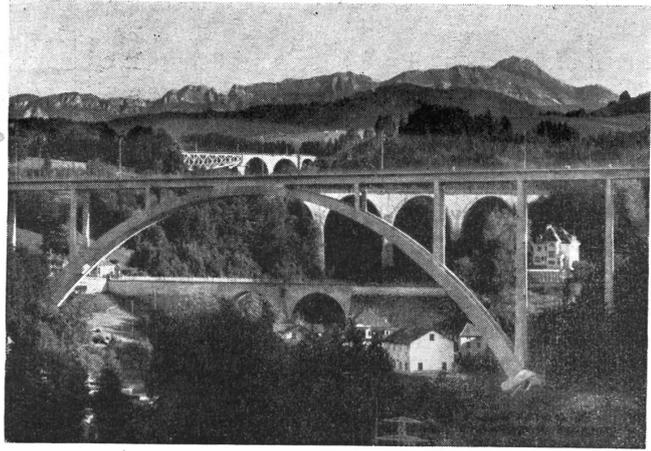
La poussée corporative qui travaillait, avant la conflagration mondiale, tant de nations, ne pouvait laisser notre chère Suisse indifférente. N'est-elle pas un des berceaux de la nouvelle doctrine d'organisation corporative chrétienne? La Suisse a d'ailleurs gardé, dans sa structure fédéraliste et cantonale, un caractère corporatif très prononcé. A l'individualisme économique, elle oppose l'idéal corporatif du moyen âge, adapté aux conditions modernes. L'appauvrissement général de cette guerre et la dure crise de réadaptation qui s'ensuivra ne pourront que confirmer dans ces dispositions notre modeste Suisse. Exempte de rêves d'expansion, elle peut encore, avec une population de quatre millions d'âmes honnêtes, sobres et laborieuses, s'assurer dans un régime d'ordre et de saine moralité, l'existence décente dont elle a toujours su se contenter, paucis contenta, aurea mediocritas, qui mieux que la grande fortune, rapidement amassée et toujours instable, confère le vrai bonheur. A condition toutefois que les énergies individuelles consentent à se discipliner, que les efforts s'harmonisent au lieu de se combattre, que la concurrence reste contenue dans de justes limites et que le faible puisse aussi bien gagner que le fort, suivant la recommandation d'un vieux statut corporatif, recommandation docilement suivie dans nos mutualités de crédit où l'honneur, la dignité de la profession rurale et artisanale ainsi que les intérêts économiques sont défendus pour le bien de la communauté, dans l'esprit du christianisme, de l'amour de la patrie et de la justice sociale.

V. R.

Quelques principes posés par le Tribunal fédéral

Il est intéressant et instructif de parcourir la jurisprudence du Tribunal fédéral. Voici quelques règles, importantes par leur portée pratique, posées en matière civile par la Cour, l'année écoulée.

On sait que le privilège attaché aux dépôts d'épargne par la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne est limité à la somme de 5000 fr. par déposant. Un père avait fait établir auprès d'une banque deux livrets d'épargne au porteur et un livret à son nom. Les sommes portées sur ces livrets étaient



Les ponts de la Sitter

respectivement d'environ 4500 fr., 4600 francs et 5000 fr. Une procédure d'assainissement ayant été ouverte, le père fit valoir le privilège légal tant pour son livret que pour les deux livrets au porteur; il prétendait qu'il avait fait établir ces derniers pour ses deux enfants, afin de leur constituer un fonds d'études. Le Tribunal fédéral limita le privilège à 5000 fr. en tout. Il constata que le père n'avait pas prouvé que les sommes portées dans les deux livrets au porteur appartenaient effectivement aux enfants. On n'aurait pu considérer ceux-ci comme créanciers que si le père leur avait fait définitivement donation des sommes indiquées.

* * *

La notion d'insolvabilité joue un rôle considérable en droit fédéral. Celui-ci ne la définit pas. Il est des cas où l'insolvabilité est manifeste: celui de la faillite par exemple, ou encore celui de la saisie infructueuse. Cependant, et le Tribunal fédéral a insisté là-dessus, l'insolvabilité n'est pas limitée à ces hypothèses. Il y a, au contraire, insolvabilité dès que le débiteur est de façon prolongée incapable de satisfaire ses créanciers. L'impossibilité passagère dans laquelle se trouve le débiteur de réaliser ses avoirs ne suffit pas, par contre, à faire admettre l'insolvabilité.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Participation aux enchères de personnes absentes.

La procédure de réalisation forcée aboutit normalement aux enchères publiques. L'objet mis en vente est adjugé après trois criées au plus offrant, précise l'article 126 de la loi sur la pour-

suite, qui a trait à la réalisation des meubles, et l'article 141 dispose, en termes identiques, que « l'immeuble est adjugé après trois criées au plus offrant », pourvu que, dans les deux cas, certaines conditions soient remplies.

Les enchères étant publiques, n'importe qui peut se porter acheteur, même le débiteur poursuivi. Cela va de soi pour les personnes présentes, qui adressent de vive voix leurs offres au préposé ou à l'employé qui le remplace. L'offre d'achat peut-elle aussi se faire par écrit, l'intéressé ne pouvant ou ne voulant pas assister aux enchères?

La cour de droit public du Tribunal fédéral vient d'examiner la question, du point de vue de l'arbitraire, dans sa séance du 17 février 1939.

L'affaire se passait en Valais.

La banque B. était créancière de A. Celui-ci lui avait remis à titre de gage, deux bons de dépôt d'une valeur nominale de 1000 fr. chacun.

Au début de 1936, la banque poursuivait A. en réalisation du gage pour une somme de 1930 fr. (plus les intérêts à 6%). Les premières enchères n'ayant pas donné de résultat, le préposé fixa de nouvelles enchères au 8 août 1936. Le matin de ce jour, une demi-heure avant les enchères, le préposé P. recevait une lettre expresse de la banque, expédiée la veille, du contenu suivant: « Nous restons acheteurs des titres (la banque se référait à une lettre antérieure) jusqu'à concurrence de 1940 fr., coupons compris. Pour le cas où il n'y aurait pas d'offre, nous reprenons les deux obligations à 10 fr. Veuillez en prendre note pour le cas où notre représentant ne pourrait pas assister aux enchères. »

Aux enchères, les deux titres furent adjugés à un tiers pour la somme de

100 fr. Après déduction des frais, l'office remit à la banque la somme de 85 fr. 60.

La banque ouvrit alors action au préposé P. Elle lui reprochait de ne pas avoir tenu compte de son offre écrite et lui réclamait, à titre de dommages intérêts le montant de celle-ci, soit 1940 fr. (plus les intérêts de 5 %), sous déduction de la somme de 85 fr. 60 qu'elle avait retirée des enchères.

On sait, en effet, que le préposé est responsable du dommage causé par sa faute ou par celle de l'employé qu'il a nommé.

Le Tribunal cantonal valaisan admit que P. avait engagé sa responsabilité en ne tenant pas compte de l'offre écrite de la banque et il condamna, en conséquence, P. à payer à celle-ci la somme demandée.

P. recourut au Tribunal fédéral. Il invoquait l'article 4 de la constitution fédérale qui a pour but de garantir les citoyens contre l'arbitraire.

La cour de droit public a annulé, par quatre voix contre trois, le jugement du Tribunal cantonal. Elle estima que ce jugement allait à l'encontre de dispositions claires de la loi.

En effet, la loi sur la poursuite ne prévoit pas les offres écrites. Il est vrai que, dans une ordonnance du Tribunal fédéral d'avril 1920, il est question d'offres écrites (article 58, alinéa 4: « Les offres écrites doivent être portées à la connaissance de l'assistance au début des enchères et elles peuvent être prises en considération aux mêmes conditions que les offres valables »). Mais cette ordonnance ne vise que la réalisation forcée des immeubles. Une obligation de porter à la connaissance des personnes présentes une offre écrite n'existe donc qu'en matière d'enchères immobilières. Or, dans le cas particulier, il s'agit de réalisation de papiers-valeurs. D'autre part, ces offres « peuvent être prises en considération aux mêmes conditions que les offres verbales ». Ces conditions, prévues par l'article 58, alinéa 1, de la même ordonnance, sont les suivantes: premièrement, l'offre ne doit pas être subordonnée à une condition ou accompagnée d'une réserve et, deuxièmement, l'offre doit exprimer une somme déterminée. Or, dans le cas particulier, l'offre était conditionnelle. Elle impliquait des réserves.

L'offre de la banque se présentait, en effet, sous une forme alternative. La banque se déclarait prête à acheter les titres pour 10 fr., si aucun autre acheteur ne se présentait. Pour le cas où d'autres offres seraient faites, la ban-

que « restait acheteur des titres jusqu'à concurrence de 1940 fr. ». La deuxième offre de la banque indiquait bien une somme déterminée, mais elle l'accompagnait d'une réserve inadmissible, puisqu'elle allait jusqu'à concurrence de 1940 fr. La banque a considéré le préposé comme son mandataire, ce qui est manifestement abusif. Elle a indiqué un maximum, somme déterminée, mais, entre l'offre d'un tiers et ce maximum, il y avait place pour une quantité de sommes indéterminées: la banque laissait au préposé le soin de choisir parmi celles-ci le montant qui conviendrait le mieux à ses intérêts.

L'alternative, en elle-même, est déjà abusive, puisqu'elle implique nécessairement des conditions.

On ne saurait donc faire grief à P. de n'avoir pas tenu compte d'une offre écrite, puisqu'il s'agissait d'enchères mobilières et que, d'autre part, l'offre ne présentait pas les caractères requis par l'ordonnance, de sorte que l'on n'aurait même pas pu la prendre en considération pour des enchères immobilières.

L.

Contre l'usure

A maintes reprises le «*Messenger Raiffeisen*» a publié des documents révélateurs sur les procédés de certains banquiers spéciaux et officines de crédit qui profitent de la manière la plus éhontée de la situation précaire de familles de conditions modestes, principalement de petits paysans ou artisans.

Nous préconisons de mener une véritable croisade contre ces sinistres prêteurs à la petite semaine. Les journaux et agences d'annonces devraient tous se refuser à accepter, comme ils le font malheureusement encore, les annonces de ces instituts spéciaux. La presse devrait aussi multiplier les avertissements et aller même jusqu'à publier une «*liste noire*» de tous ces établissements équivoques.

Malheureusement, nos appels ne sont pas toujours suivis. On s'indigne bien puis le silence se fait de nouveau et les usuriers poursuivent leur œuvre de Shylock.

La hausse du coût de la vie, en donnant une importance accrue au petit crédit, fait ressortir d'autant plus nettement les lacunes de la législation actuelle et la protection insuffisante dont bénéficient les milieux modestes dans l'obligation — notamment ensuite de l'adaptation trop faible des salaires — de recourir à l'emprunt.

Le peuple zurichois a accepté une loi

portant modification de la loi d'introduction au Code civil suisse du 2 avril 1911, loi dont l'objet est de mettre un terme à l'activité des usuriers.

La nouvelle loi cantonale zuricoise tend à mettre fin aux abus du petit crédit et à l'exploitation du public. *Les enquêtes auxquelles s'est livrée la direction de police du canton de Zurich ont révélé que, au cours des sept dernières années, ensuite des procédés de certains instituts, une somme de 1.487.000 fr. a été extorquée à 4209 personnes.*

A l'avenir, les instituts et les personnes prêtant de l'argent à titre professionnel doivent être en possession d'une concession.

En outre, le taux maximum d'intérêt est ramené de 2 à 1 % par mois; un intérêt supplémentaire de 0,5 % par mois est toléré pour les frais divers. Dans certains instituts, les intérêts vont jusqu'à 45,50 et même 76 %.

Un autre article interdit aux instituts d'obliger leur clientèle à contracter d'autres engagements, par exemple, à faire dépendre l'octroi d'un prêt de la souscription d'une obligation.

On cite le cas d'un institut qui, pour accorder un prêt de 500 fr., exigeait que le débiteur souscrivît une obligation de 100 fr. La somme à rembourser par la victime dans l'espace de 13 mois s'élevait à 678 francs.

Nous ne pouvons que féliciter le canton de Zurich des mesures ainsi prises encore que nous trouvions que le taux maximum admis (18 % l'an!) soit déjà de l'usure.

Les coopératives de crédit aux Indes néerlandaises

D'après une statistique coopérative publiée récemment par l'Office de statistique des Indes néerlandaises, il y avait, au 31 décembre 1939, 560 coopératives groupant 52.555 membres. Environ 90 % de ces coopératives se trouvaient dans l'île de Java. Le total du bilan de ces sociétés s'est élevé, à la même date, à 1.583.343 florins. Sur ces 560 coopératives, 422 étaient des *coopératives de crédit* rurales et urbaines; 348 coopératives de crédit, ayant fourni des rapports, groupaient 42.807 membres, et le total de leurs bilans s'élevait, à la fin de l'année, à 894.347 florins. Le total des prêts accordés, à la même date, dépassait un million de florins et le montant des dépôts d'épargne reçus par ces coopératives dépassait 600.000 florins.

Il est important de noter qu'outre les

coopératives de crédit proprement dites, il existe aux Indes néerlandaises près de 7000 banques populaires, dont l'origine remonte au début de ce siècle, créées sous l'influence des idées de Raiffeisen et de Schulze-Delitzsch. Elles ont plus tard perdu leur caractère coopératif et sont devenues des institutions de crédit populaire sous le contrôle du Gouvernement.

L'homme moyen

L'homme moyen ne sait pas beaucoup, ne possède pas beaucoup et n'accomplit pas beaucoup.

Il reste dans le rang toute sa vie. Il apprend seulement ce qu'il doit apprendre et il ne travaille que parce qu'il est obligé de travailler. L'homme moyen est un brave homme. Il est honnête et industrieux. Il est au dessus des gens sans énergie et des parasites.

Mais il ne fait aucun effort pour mettre de la valeur en lui. Il ne se met jamais à développer ses moyens.

Il n'étudie jamais un livre qui l'aidera, l'instruira, l'éduquera.

Il se prend pour un produit fini et il n'essaye pas de s'améliorer.

Il ne fait jamais un effort pour devenir un homme supérieur. C'est pourquoi il reste moyen.

Il agit comme s'il était une machine et non un homme. Souvent, au cours de toute sa vie de travail, il exécute une petite besogne simple.

Il n'est jamais «en vedette» parce que ses services n'ont pas une grande valeur. Il y a des millions d'autres personnes qui peuvent faire ce qu'il fait.

Il a besoin d'un peu de volonté et d'une étincelle d'ambition. Alors il apprendra et aussitôt qu'il se mettra à apprendre, il ne sera plus un homme moyen.

Si tous ne peuvent aspirer à devenir un Edison, un Ford, un Marconi ou un Sulzer, tous doivent avoir conscience qu'ils détiennent un peu de cette puissance créatrice qui, par l'ensemble des efforts quotidiens, donne naissance au vrai progrès et crée un homme utile à son pays, en dessus de l'homme moyen.

C. R. E.

Les débats sur le nouveau droit du cautionnement

La nouvelle loi fédérale sur le cautionnement n'est en vigueur que depuis neuf mois seulement que commencent à se faire durement sentir les conséquences néfastes de certaines disposi-

tions excessives de la nouvelle réglementation, conséquences qui affectent tout particulièrement les milieux agricoles. Sur la base des expériences pratiques on commence à se rendre compte que la nouvelle loi, renforcée encore par certaines dispositions cantonales d'application exagérées, tue littéralement le sain crédit agricole d'exploitation, le petit crédit personnel basé sur l'esprit d'entraide et de solidarité des habitants de nos villages, crédit qui a tant contribué à la prospérité de l'agriculture et qui a permis à des milliers de talents, de volontés, d'initiatives individuelles de s'affirmer et de se développer pour le bien commun. Il est pénible de devoir constater que la loi frappe surtout les petites gens, ceux qui ont à lutter durement pour leur existence. Ces gens-là, que l'on devrait au contraire faciliter sont aujourd'hui, disons le mot... exploités littéralement sous l'égide du nouveau droit. Est-il normal en effet que le pauvre diable qui doit recourir au crédit cautionné puisse être appelé à payer Fr. 35.—, Fr. 45.—, et même plus d'émoluments et frais de notaires comme c'est le cas dans certains cantons, spécialement en Valais? Et quelles tracasseries ne fait-on pas aujourd'hui aux cautions, aux débiteurs et aux établissements de crédit qui ont encore le courage de pratiquer le crédit cautionné.

Un sourd mécontentement se manifeste dans le peuple qui commence à avoir des échos jusque dans les parlements cantonaux.

C'est ainsi que le *Grand Conseil so-leurois* a eu déjà à s'occuper l'automne dernier d'une interpellation sur cette question. L'interpellateur réclamait une simplification des formalités de l'acte authentique en donnant pouvoir à un fonctionnaire communal (syndic, secrétaire communal) de recevoir aussi les actes de cautionnement en la forme authentique.

En août dernier, M. le député Haefeli, syndic de Brougg (qui est directeur de la Caisse suisse de garanties financières pour ouvriers agricoles et petits payans) avait déposé aussi au *Grand Conseil argovien* une motion critiquant les dispositions par trop rigoureuses du nouveau droit et demandant que pour favoriser les populations rurales les syndics fussent également autorisés à recevoir les actes de cautionnement en la forme authentique, à côté des avocats et des notaires. Bien que le directeur de la justice en ait proposé le rejet, cette motion vient d'être acceptée pour ainsi dire à l'unanimité par le *Grand Conseil argovien* lors de sa récente ses-

sion de printemps.

Plus on va de l'avant plus on doit constater partout qu'il n'y a qu'une seule véritable solution:

Une revision la plus rapide possible de cette malheureuse loi sur le cautionnement.

A propos des taux d'intérêt et du marché de l'argent

L'inertie générale qui se manifeste actuellement sur le marché monétaire et des capitaux se répercute également sur les Caisses Raiffeisen. L'afflux extraordinaire de fonds qui s'est produit dans nos Caisses durant les mois d'octobre-février, lors de la réalisation des récoltes, s'est atténué, et tout porte à croire qu'un certain calme interviendra maintenant jusqu'à l'automne prochain, les dépôts continuant néanmoins à augmenter à un rythme régulier. Cette évolution se remarque également dans les relations des Caisses avec la Caisse centrale. Les dépôts des Caisses à l'Union, qui avaient encore augmenté de 7 millions pendant les mois de janvier et février n'ont pour ainsi dire plus subi de changements durant les mois de mars et avril. Ce développement, en corrélation avec la situation générale du marché de l'argent ne peuvent qu'engager les Caisses à s'adapter à la politique de taux préconisée déjà dans nos chroniques précédentes.

Les Caisses Raiffeisen continueront naturellement à accepter l'épargne et les capitaux de leur cercle d'activité. Elles devront par contre se montrer réservées, sinon refouler les capitaux qui pourraient leur être offerts du dehors. On ne doit, on ne peut du reste, bonifier aujourd'hui aux déposants que des taux en rapport avec le marché général de l'argent. Ces taux sont: 3% en obligations, 2 ½% en caisse d'épargne, 1 ½% en compte courant à vue. Ces taux créanciers permettront alors aux Caisses dans une situation normale d'appliquer 3 ¼% aux prêts hypothécaires premier rang, 4%-4 ¼% aux prêts en second rang avec garantie complémentaire et 4 ¼-4 ½% pour les avances sur cautions. On ne descendra pas au dessous de 3 ¼% pour les prêts premier rang; ce taux hypothécaire — le plus bas qui n'ait jamais existé — est supportable à tous égards; les Caisses qui le peuvent baisseront successivement les autres taux débiteurs. On verra moins à accorder des faveurs extraordinaires passagères que des taux

sains. On ne peut plus se permettre des politiques personnelles, des extravagances. On observera toujours bien les directives que donne l'Union qui, par son poste de vedette, sait particulièrement bien ce qui convient.

Une tâche particulière de l'heure présente est également l'utilisation rationnelle des disponibilités afin de réaliser un bénéfice suffisant pour une alimentation convenable des réserves. Les Caisses qui, après avoir constitué une forte liquidité, ont encore des disponibilités importantes doivent chercher à les investir sur place. Entrent principalement en ligne de compte ici la reprise de comptes communaux, le rachat de titres hypothécaires premier rang que de bons sociétaires peuvent encore devoir ailleurs. Outre cela, les Caisses qui, en dépit de leurs efforts, ne parviennent pas à utiliser sous cette forme les capitaux qu'elle reçoivent ne les laisseront pas tous reposer en compte à vue mais les placeront à terme à la Caisse centrale afin de bénéficier du taux plus avantageux. En disposant adroitement de leurs disponibilités sur les bases ainsi énoncées, toutes les Caisses parviendront à réaliser un bénéfice normal pour renforcer les réserves et constituer des fonds propres partout bien adéquats à la somme et aux risques du bilan.

Choses et autres

Les véritables causes de la débâcle.

Dans le rapport qu'il a présenté à l'assemblée générale du 14 mars à Zurich, M. le directeur général Hadorn de la *Banque populaire suisse* a reconnu que l'ancienne direction avait commis de graves erreurs. « On a abandonné, a-t-il déclaré, les sains et éprouvés principes de bonne administration dans le but de réaliser de gros bénéfices, en oubliant que cet esprit de lucre comportait en lui-même le germe de la décadence ».

Cette déclaration franche et courageuse d'une éminente personnalité bancaire mérite d'être méditée.

Le droit à l'existence des Caisses Raiffeisen.

Le dernier rapport annuel de la Banque cantonale neuchâteloise contient le passage suivant :

« Nous ne passerons pas sous silence la création de nombreuses caisses campagnardes de prêts qui, croyons-nous, ne répondent pas toujours à un besoin réel étant donné le réseau étendu de succursales et d'agences que les anciennes institutions avaient déjà constitué un peu partout dans le canton ».

La Caisse Raiffeisen est une manifestation spontanée d'une population villageoise décidée à s'émanciper et à améliorer par elle-même ses conditions d'existence matérielle et morale, par l'effort et la volonté personnels, par la pratique de l'esprit communautaire et de la solidarité.

Elle répond ainsi à un besoin et à une véritable aspiration actuelle de la population. On ne saurait donc, comme le fait la Banque cantonale neuchâteloise, contester leur droit à l'existence par le simple fait qu'il existe déjà des autres établissements financiers. Comme l'a dit fort justement le Dr Bachmann, président de la Banque nationale suisse, l'armature financière suisse ne se concevrait plus aujourd'hui sans les Caisses Raiffeisen qui, avec les autres instituts de crédit, satisfont aux besoins toujours plus importants qui se manifestent dans le domaine du crédit agricole.

L'assemblée de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Après l'excursion fort goûtée de l'an dernier à Morges, cette Fédération a tenu de nouveau cette fois-ci son assemblée ordinaire de délégués à Lausanne, le 10 avril dernier.

Bien que la convocation portait 2 h., ce n'est qu'après le classique quart d'heure vaudois — en l'occurrence une demi-heure — que M. A. Golay, président, put ouvrir les débats, en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués et en saluant tout spécialement les hôtes d'honneur: MM. les conseillers d'Etat F. Porchet et Ed. Fazan, M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, M. J. Heuberger, directeur, conférencier du jour, ainsi que M. H. Serex, secrétaire-adjoint de l'Union Raiffeisen suisse.

L'appel permit de constater que, à l'exception de trois, toutes les Caisses étaient représentées par 105 délégués. Une ovation spéciale est faite aux représentants de la Caisse de Bavois nouvellement constituée.

Puis l'assemblée passa immédiatement à la liquidation de l'ordre du jour.

Après l'élection des scrutateurs, M. F. Maillard (Corsier), secrétaire de la Fédération, donna lecture d'un procès-verbal excellemment rédigé relatant fidèlement les péripéties de l'assemblée de l'année précédente. Puis sur rapport de M. Monachon, au nom des Caisses vérificatrices de Thierrens et Chapelle sur Moudon, les comptes du ménage intérieur de la Fédération présentant un actif de Fr. 1346.50 furent adoptés. La subvention à la Chambre vaudoise d'agriculture se monte à Fr. 600.— environ. La cotisation sera perçue en 1943 sur les mêmes chiffres de base que pré-

cédemment. Les Caisses d'Ollon et de L'ex vérifieront les comptes l'an prochain.

M. A. Golay présenta ensuite son *rapport présidentiel* qui, comme d'ordinaire, constitua un véritable régal pour l'auditoire.

Après quelques considérations d'une haute élévation de pensée sur les tragiques événements mondiaux actuels et sur le bonheur dont nous jouissons de pouvoir continuer à vivre dans la paix grâce à la protection divine, la vigilance de notre armée et de nos autorités, le rapporteur fit une brève analyse de l'évolution du marché de l'argent en 1942, puis proclama les résultats du dernier exercice :

Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont actuellement au nombre de 51 avec 4188 membres. Il y a eu une nouvelle fondation en 1942 à Corbeyrier (signalons également ici que deux nouvelles Caisses viennent de se constituer encore tout dernièrement à Bavois et à Mathod). Le mouvement d'affaires a été de 63 millions de francs (augmentation 11 millions). *La somme globale des bilans se monte à Fr. 30,8 millions. L'augmentation de Fr. 3,3 millions soit de 12% est la plus forte que les Caisses vaudoises aient enregistrée jusqu'ici.* Le nombre des carnets d'épargne est de 12.739 (augmentation 689). Le bénéfice réalisé a été de Fr. 76.200,— et les réserves atteignent ainsi Fr. 1.270.000,—. Les disponibilités sont partout abondantes et leur emploi judicieux n'est pas sans causer de sérieuses préoccupations aux dirigeants. « Heureusement, souligne ici M. Golay, que les Caisses n'en sont pas réduites à leurs seules forces, comme ce serait le cas si elles étaient isolées: leurs dirigeants seraient alors tentés d'investir des capitaux en fonds publics soumis aux variations de cours ce qui comporte des risques de pertes que seuls des professionnels expérimentés pratiquant journellement le commerce des titres peuvent être à même d'éviter ou de courir avec le moins de dommages possible. En assumant seule cette charge notre Caisse centrale rend à nos Caisses affiliées un service inappréciable, à côté de beaucoup d'autres ».

Le rapporteur signala également le travail considérable imposé aux caissiers par la perception de l'impôt à la source en les obligeant à faire pour l'année dernière plus de 20.000 inscriptions dans les carnets et les grands-livres.

M. Golay donna ensuite de judicieux conseils d'administration et exhorta en

particulier une fois de plus les dirigeants à tenir toujours sérieusement compte des suggestions, des observations de notre service de revision, à suivre ses conseils, ses directives et prendre sans tergiverser les mesures nécessaires pour corriger les lacunes qui leur sont signalées. Que chacun, dans l'exercice de ses fonctions, s'impose volontairement la discipline indispensable pour que l'administration de toutes nos Caisses fédérées deviennent absolument irréprochable. Il ne faut pas, comme c'est arrivé dans quelques-unes, qu'on doive encore reconnaître à l'avenir qu'on se serait épargné bien des tracas, qu'on aurait évité maintes difficultés et peut-être des pertes toujours regrettables, si l'on avait mieux accueilli les observations des reviseurs et suivi leurs directives qui ne tendent qu'à aider les organes dirigeants et à collaborer avec eux pour assurer la bonne marche de nos petits instituts financiers. Que cette collaboration se réalise partout dans une heureuse harmonie, comme c'est déjà le cas dans la plupart de nos sections, à peu d'exceptions près.

Et le rapporteur termina son remarquable exposé en relevant que si nous avons toute raison de nous réjouir des progrès constatés dans les résultats matériels, l'état moral, spirituel et social de nos associations a plus d'importance encore, car ce qui fait surtout leur raison d'être, leur force et leur valeur, ce ne sont pas les montants plus ou moins élevés des capitaux qui leur sont confiés, ni les chiffres d'affaires qu'elles peuvent atteindre, ce sont les services qu'elles rendent effectivement et c'est avant tout le ferment de vie spirituelle et morale qui est en elles et qui animait si puissamment le fondateur de l'œuvre.

Ce rapport fut accueilli par les applaudissements des délégués et *M. Simonin*, vice-président, traduisit certainement les sentiments de tous en exprimant au distingué et dévoué président l'expression de la vive gratitude et de la profonde estime de tous.

L'assemblée fut ensuite appelée à remplacer dans le Comité fédératif *M. Simonin* (Puidoux), démissionnaire pour raison de santé, auquel le président exprime la reconnaissance de l'assemblée pour les éminents services rendus. Quatre candidats sont successivement présentés: *MM. Durussel* (Yvonand), *Besson* (Vuarrens), *Cavin* (Mézières), *Jacquiéry* (Donneloye). Au vote au bulletin secret, c'est *M. Louis Besson* (Vuarrens) qui est élu. Le district d'Echallens sera ainsi représenté au Comité. Deux autres membres du comité, *M. Meylan*

(Brassus) et *M. Rubattel* (Villarzel) soumis à réélection sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période, par acclamation.

Puis *M. le président Golay* proclama les noms de 3 vétérans, membres des organes dirigeants des Caisses locales depuis 25 ans. Ce sont:

M. Audemars Henri (Brassus),

M. Golay Henri (Brassus),

M. Sordet Ernest (Brettonnières).

Au nom de la Fédération, le président les félicite et les remercie de leur dévouement à la cause raiffeiseniste. Ils reçoivent le portefeuille-souvenir traditionnel.

L'ordre du jour comportait ensuite une conférence de *M. Heuberger*, directeur de l'Union sur « *Le nouveau droit du cautionnement et la coopérative de cautionnement de l'Union suisse* ».

M. Heuberger apporta tout d'abord à l'assemblée les salutations les plus cordiales de l'Union suisse et félicita chaleureusement les Caisses vaudoises des beaux résultats obtenus l'an dernier. Puis, pendant une heure, il conduisit ses auditeurs dans les dédales de la nouvelle législation dont notre pays vient d'être doté. Si cette loi a apporté quelques améliorations louables, elle contient par contre des dispositions excessives qui handicapent et renchérisent considérablement le petit crédit personnel et empêchent ainsi toujours plus la jeune génération capable de s'affirmer, ce qui est regrettable tant au point de vue économique que social. Finalement, le conférencier parla de la coopérative de cautionnement qui vient de se constituer au sein de l'Union et qui a pour but d'atténuer dans une certaine mesure les inconvénients de tous ordres qui résultent du nouveau droit.

Le conférencier est très applaudi et vivement remercié par le président.

M. H. Serex, secrétaire-adjoint de l'Union, définit ensuite brièvement quelques tâches spéciales qui incombent aux dirigeants à l'heure actuelle de pléthore monétaire. Les bilans de 1942 posent deux exigences particulières: a) une politique de taux saine, conforme aux directives que donne l'Union, b) une utilisation toujours judicieuse des abondantes disponibilités (reprise de titres hypothécaires, placements à terme à la Centrale) afin de réaliser toujours un bénéfice suffisant pour une alimentation rationnelle des réserves, ces dernières étant plus que jamais nécessaires. Mais dans aucun cas on ne doit s'écarter des statuts et principes éprouvés qui forment la charte de nos organisations.

La parole est ensuite donnée à *M. F. Porchet*, conseiller d'Etat, chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Le distingué magistrat félicite les Caisses Raiffeisen de leur précieuse activité pour le bien du pays et de leur collaboration au perfectionnement moral et social du peuple. Partout dans le monde on fait actuellement des plans sociaux pour l'après-guerre. En Suisse aussi. On ne peut que se réjouir de voir s'affirmer ainsi un louable sentiment d'équité sociale, de solidarité humaine. Toutefois, il faut se garder à cette occasion de croire que l'on peut tout exiger et tout attendre de l'Etat. Ce serait se leurrer. L'Etat ne peut garantir qu'un minimum, écarter la misère; *l'initiative individuelle, l'esprit d'entreprise et l'effort personnel resteront à l'avenir encore plus nécessaires que jamais*. Le travail et l'épargne constitueront toujours un impérieux devoir pour les individus. En pratiquant le culte de l'effort personnel et de la mutualité, les Caisses Raiffeisen remplissent de ce fait une mission particulièrement féconde pour le peuple et le pays.

M. le conseiller d'Etat Porchet est vivement ovationné par les délégués qui le voient toujours avec plaisir prendre part à leurs réunions.

Pour terminer, *M. H. Blanc*, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, remercia également les délégués de leur collaboration au développement et à la prospérité de l'agriculture vaudoise. *M. Blanc* entretint ensuite ses auditeurs de quelques problèmes de politique agraire. Il insista particulièrement sur la nécessité à l'heure présente de ne pas surestimer la valeur des terres et de se baser de plus en plus, lors de l'octroi du crédit rural, sur la valeur de rendement des exploitations.

L'assemblée se termina vers 5 h. 30 par le cantique suisse entonné avec ferveur par l'auditoire.

Intéressante, sereine, animée d'un excellent esprit, cette assemblée a été une manifestation nouvelle du dynamisme du raiffeisenisme vaudois.

Nouvelles des Caisses affiliées

LE BRASSUS (Vaud).

La plus importante Caisse romande fête son jubilé.

Un quart de siècle est court dans le développement sans fin de l'histoire. Mais il est suffisamment long pour donner à l'individu et à des associations l'occasion de faire valoir par des résultats durables leur

effort, leur pouvoir et leur action créatrice.

C'est ce que démontre tout particulièrement bien la Caisse du Brassus qui vient de terminer son 25^{me} exercice de fructueuse activité.

Le Brassus est un important village, à l'extrémité de la vallée de Joux, village qu'habite une sympathique population de 1500 âmes formée principalement d'horlogers et de paysans. Hommes d'initiative, laborieux, sobres, économes, solidaires les uns des autres, pratiquant tout naturellement l'entraide, les « combiers » — comme on désigne communément les habitants de cette belle vallée du Haut-Jura — sont des raiffeisenistes par excellence. *Aussi le Brassus a-t-il l'honneur de posséder la Caisse Raiffeisen la plus importante non seulement du canton de Vaud mais de toute la Suisse romande.* Au 31 décembre dernier, la somme du bilan atteignait Fr. 2.500.000 en augmentation de Fr. 235.000 sur l'exercice précédent. Le montant des dépôts d'épargne, répartis sur 925 carnets ascende à la belle somme de 1,8 million. Le roulement de 1942 a atteint 3,6 millions en 4280 opérations. Au cours de ses 25 premières années, la Caisse a traité pour 85 millions d'affaires. La réserve statutaire est de Fr. 91.000.— La Caisse est bien installée au milieu du village dans un bâtiment communal dont une aile est occupée par le bureau de poste et l'autre par la Caisse.

L'assemblée générale ordinaire du 3 avril a été particulièrement bien revêtue et a commémoré sobriement et dignement le 25^{me} anniversaire de fondation.

La réunion a débuté à 8 heures du soir par la liquidation des affaires administratives ordinaires. Après présentation des rapports statutaires, les comptes et le bilan ont été adoptés et les séries sortantes des comités réélues au bulletin secret pour une nouvelle période.

La partie commémorative s'est déroulée ensuite sous la distinguée direction de *M. Ch. A. Golay*, président, qui souhaita la bienvenue à une assistance de près de 150 personnes et salua spécialement les invités, dont les délégués de l'Union Raiffeisen suisse, de la Fédération Raiffeisen vaudoise, ainsi que les représentants de l'Eglise, de l'Etat, de la Commune et du village.

Il appartenait à *M. Henri Audemars*, l'un des principaux promoteurs de la Caisse et président du Conseil de surveillance dès le début, de faire l'historique des 25 premières années d'activité de l'institution. Il le fit de magistrale façon. L'initiative de la fondation a été prise par *M. Jean Berney*, instituteur, qui fut le premier caissier. 79 citoyens signèrent d'emblée leur adhésion. Aujourd'hui la Caisse compte 192 sociétaires. Le premier jour d'ouverture intervenaient déjà 3 versements d'épargne pour Fr. 310.— et 8 versements en compte courant pour Fr. 7900.— Le développement fut régulier et brillant, ainsi qu'en témoigne la petite statistique suivante :

Année :	Bilan :
1918	Fr. 120.000
1928	» 1.253.000
1938	» 2.289.000
1943	» 2.500.000

Au cours de ses premiers 25 ans, la Caisse a rendu d'inappréciables services,

conclut *M. Audemars*. Elle a facilité l'épargne dans une grande mesure, favorisé le crédit local. Puisse-t-elle continuer à travailler sur les principes et les bases solides des Caisses Raiffeisen qui appellent le développement moral et la confiance mutuelle de la population.

Deux membres des comités *MM. H. Audemars* et *Ch. Rochat* sont en fonctions depuis le début. En témoignage de reconnaissance pour les services rendus durant ces 25 ans ils reçoivent un petit souvenir dédié.

De nombreux hôtes apportèrent ensuite à la jubilaire leurs félicitations et leurs vœux. Ce fut tout d'abord le délégué de l'Union suisse, *M. H. Serey*, qui remit à la Caisse le diplôme d'honneur pour 25 ans de sociétariat fidèle à l'Union nationale, et qui souligna la haute mission économique, sociale et civique de la Caisse Raiffeisen qui travaille à la renaissance du village, petite cellule dans laquelle germent le mieux la collaboration féconde, l'entraide et volonté de travail en commun pour le bien de tous et de chacun. *M. A. Golay* — un enfant de la Vallée — congratula à son tour la jubilaire au nom de la Fédération vaudoise qu'il préside et prononça une allocution d'une haute élévation, montrant que le nom de Raiffeisen renferme en lui tout ce que l'association coopérative implique de valeurs matérielles et morales et que ce grand philanthrope est unique à avoir exprimé avec une pareille sincérité l'idée que l'action économique n'est qu'un moyen devant servir à protéger et à développer la vie spirituelle et sociale des classes moyennes. *M. André Meylan*, préfet de la Vallée, se réjouit de la prospérité dont bénéficie la jubilaire et salua spécialement l'action patriotique et civique des Caisses Raiffeisen qui sont la synthèse des idées de démocratie, de responsabilité civique, d'intérêt à la vie publique. *M. Pittet*, pasteur, félicita spécialement les raiffeisenistes d'allier le spirituel à l'économique et en particulier de conquérir à la charité chrétienne le domaine qui lui est le plus hermétiquement fermé, celui des affaires d'argent et de christianiser en quelque sorte le crédit. On entendit encore *M. Raymond*, représentant de la grande commune politique du Chenit et *M. Paul Rochat* au nom de la Fraction de commune du Brassus, qui souligna les réalisations fécondes opérées dans le village sous le signe de la collaboration et de l'harmonie.

M. Paul Aubert, un bel octogénaire, qui présida la Caisse pendant de longues années, relata avec saveur certaines difficultés et certains moments pénibles qui ne furent pas épargnés à la Caisse mais qui furent tous facilement surmontés grâce au dévouement de ses dirigeants et à la confiance de la population.

Pour marquer le jubilé, la Caisse fit servir une modeste collation cependant que le Chœur d'hommes et l'Harmonie du Brassus — dont la réputation n'est pas à faire — agrémentaient la soirée. Nous nous en voudrions également de ne pas exprimer ici le plaisir que nous procura *Mme Raymond* — que les raiffeisenistes ont spécialement connue sous le nom de « Mlle Maddy Berney » — qui chanta de tout son cœur et de toute son âme son cher village du Brassus.

Et le cantique suisse, entonné par l'as-

sistance, termina cette belle manifestation, digne en tout point de la première Caisse Raiffeisen romande !

LE SEPEY (Vaud).

La Caisse du Sépey a tenu son assemblée générale le 20 mars dernier sous la présidence de *M. Aloïs Oguey*, juge de paix.

Après l'appel nominal, l'assistance entend un excellent rapport du président du Comité de direction sur la marche de la Caisse et sur la situation économique de notre pays en général et sur celle de notre contrée en particulier.

Puis le caissier, *M. H. Tenthorey*, fait un exposé sur les comptes et sur le travail de l'année écoulée. Il a le plaisir de constater que, d'une manière générale, les débiteurs ont rempli leurs engagements envers la Caisse avec beaucoup d'exactitude et de ponctualité.

M. Jules Oguey-Chablair, président du Conseil de surveillance, présente ensuite un intéressant rapport dans lequel il fait ressortir le travail consciencieux apporté par le Comité de direction et le caissier dans l'administration de la Caisse et conclut en proposant l'approbation des comptes et de la gestion.

Les comptes du 19^{me} exercice et la gestion sont approuvés à l'unanimité avec remerciements aux organes respectifs.

Il résulte des rapports présentés que notre petit établissement financier continue à progresser d'une façon réjouissante.

La somme du bilan a atteint Fr. 1.007.796 et le mouvement général a été de Fr. 2.160.033. — Les dépôts ont augmenté de Fr. 80.600.— pendant le dernier exercice. Cette augmentation porte surtout sur les dépôts en caisse d'épargne. Il a été accordé de nouveaux prêts pour un total de Fr. 88.500.— dont Fr. 78.800.— sous forme de prêts hypothécaires.

Le bénéfice net de l'exercice, après prélevement de l'intérêt de 5% payé aux parts sociales, a été de Fr. 4146,75, somme qui est versée à la réserve générale.

La Caisse comprend actuellement 194 membres, mais elle reçoit des dépôts de nombreux non-sociétaires. Peu nombreuses sont les familles qui n'ont aucune relation avec notre banque locale. C'est une preuve de la confiance dont elle jouit au sein de notre population. Cette confiance est méritée, puisque notre Caisse n'a subi aucune perte jusqu'à ce jour et qu'elle est maintenant assise sur des bases solides. *H. T.*

LA SARRAZ (Vaud).

Notre Caisse tint son assemblée générale le 2 mars sous la présidence de *M. Paul Décoppet*, président.

Le rapport présidentiel constate que la Caisse enregistra des progrès réjouissants au cours de l'exercice écoulé. Le rapport du caissier énonce ensuite des chiffres précis et intéressants : le mouvement général des opérations atteignit en 1942 plus de 2 millions, soit environ 7000 fr. par jour. Le bénéfice net pour l'exercice écoulé a été de Fr. 2797,50. Le bilan se monte à Fr. 892.786,87, en augmentation de Fr. 100.000 sur l'année précédente.

Les comptes sont adoptés sur rapport de *M. Robert Penseyres*, président de l'organe de surveillance, et les membres des orga-

nes dirigeants soumis à réélection sont confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période.

Aux propositions individuelles, *M. A. Michaud* se plaît à reconnaître *Pheureuse innovation que représente le Rapport du caissier* qui permet à chaque sociétaire de mieux comprendre le rôle des Caisses, de mieux saisir le travail qui se fait, en un mot de pénétrer dans l'intimité de la société.

M. Décoppet signale le rôle de l'Union qui sert de chambre de compensation financière et d'autorité de révision ; elle est une précieuse sauvegarde de la bonne marche de chacune des Caisses affiliées.

PAILLY (Vaud).

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 26 mars, la clôture des comptes ayant été quelque peu retardée par le service militaire du caissier.

Dans son rapport présidentiel, *M. Louis Péclard*, après avoir émis quelques considérations sur la situation générale retrace l'activité de la Caisse durant l'année écoulée et souligne les services qu'elle rend à la population du village.

M. A. Ménétreay, caissier, donne lecture des comptes et du bilan du 35^{me} exercice. En 1078 opérations la Caisse a traité pour 370.000 fr. d'affaires. La somme du bilan a augmenté à Fr. 273.097,95. 150.000 fr. en chiffres ronds sont déposés sur les 219 carnets d'épargne. Le bénéfice réalisé a été ajouté aux réserves qui atteignent ainsi Fr. 17.259,60.

M. Albert Pahud, président du Conseil de surveillance, présente le rapport de cette instance, sur quoi les comptes sont adoptés et décharge en est donnée aux organes responsables, avec remerciements.

Aux nominations statutaires, l'assemblée apprend avec regret la démission de *M. Jules Péclard*, vice-président du Comité de direction depuis le début de la Caisse et de *M. Albert Pahud*, président du Conseil de surveillance et membre du Comité de direction lors de la fondation. Tous deux, raiffeisenistes convaincus, déclarent remettre leurs fonctions à des forces plus jeunes. *M. le président* leur exprime la gratitude des sociétaires pour leur dévouement pendant 35 ans.

Sont appelés à leur succéder, *MM. Roger Courvoisier*, assesseur et hoursier communal, au Comité de direction et *Roger Perrin*, inspecteur du bétail, au Conseil de surveillance.

VILLARZEL (Vaud).

Notre petite banque locale vient de clôturer son 30^{me} exercice. L'assemblée générale du 21 mars a approuvé sans réserve comptes et gestion. Le chiffre du bilan est d'environ 400.000 fr., la réserve de 26.000 fr., le bénéfice de 1600 fr. En épargne sont déposés 73.000 fr., le mouvement général a été de 400.000 fr. en 611 opérations.

M. E. Maeder, président du Comité de direction, présente un rapport fouillé sur l'année écoulée ; il émet de judicieuses considérations sur la relation entre les affaires du crédit et la situation de l'agriculture. Le rapport du Comité de surveillance est donné par *M. A. Rubattel*, président. Il est abondamment documenté et relève en

particulier les taux favorables qu'il est possible de pratiquer en raison de nos frais minimes et des fonctions gratuites.

A l'issue de la séance administrative, et pour marquer ces 30 ans d'existence, une collation fut offerte à l'Hôtel de l'Ours. *M. Maeder*, dans un bref et intéressant exposé, y fit un historique des Raiffeisen, de la création de la première Caisse par le bourgmeister allemand qui leur a donné son nom, à leur introduction en Suisse par *M. le curé Traber*. A Villarzel le départ fut donné en 1913, après une conférence de *M. Mounoud*, pasteur à Palézieux, pionnier de la cause dans le canton de Vaud. On débuta avec 34 membres, il y en a maintenant 60. Le premier président fut *M. Ulysse Joliquin*, décédé en 1942, dont on a honoré la mémoire en première partie de l'assemblée. Notre Caisse a passé par des fortunes diverses, particulièrement pendant la crise agricole qui suivit l'autre guerre. L'Union centrale a été empêchée de déléguer un représentant à notre petite manifestation de ce jour, et la Caisse a reçu un superbe diplôme pour 30 ans de fidèle sociétariat. *M. Maeder* remet de la part de l'Union, à *M. Roux*, membre du Comité depuis le début, un souvenir tangible en bois, artistiquement travaillé. Le jubilaire remercie et déclare que cette récompense a pour lui plus de valeur que toute autre rétribution.

M. Rubattel, membre du Comité cantonal, définit le rôle des Raiffeisen, leur but, leur façon de travailler par l'entraide et la solidarité, l'absolue sécurité qu'elles représentent grâce à la surveillance d'organes professionnels.

Bonne journée dont on souhaite qu'elle contribue encore au développement de notre très utile et méritante institution.

FINHAUT (Valais).

Les membres de la Caisse ont eu dimanche 11 avril leur assemblée générale annuelle. Suivant l'ordre du jour habituel, la séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Le rapport du Comité de Direction débute par une pensée sur notre petit pays ayant encore le bonheur de jouir de la paix, grâce à la protection divine ainsi qu'à l'esprit de discipline, de travail et de sacrifice de notre peuple. Il constate ensuite que notre Caisse locale continue sa marche ascendante et jouit de plus en plus de la confiance du public. L'effectif de ses membres s'est constamment accru dès le début. Pendant ces douze dernières années, il s'est doublé. Sur une population de 450 habitants, 172 y ont effectué des dépôts en obligations, comptes courants ou épargne, atteignant actuellement un chiffre de 100.000 fr. Ce seul fait prouve l'utilité — on pourrait dire la nécessité — de la Caisse. Les comptes de 1942, présentés et commentés par le caissier, sont approuvés ainsi que le bilan. Le mouvement général atteint 104.000 fr. et le bénéfice réalisé a permis une bonne alimentation des réserves.

Le rapport du Comité de surveillance mentionne également les progrès réalisés et conclut à l'approbation des comptes.

L'ordre du jour appelle la nomination du caissier. *M. Lubin Lontat*, jouissant de l'estime générale non seulement des sociétaires, mais des clients de la Caisse, est réélu et continuera de remplir ses fonctions

pour le plus grand bien du public et malgré ses nombreuses occupations.

La seconde partie de la séance fut un véritable régal pour l'assistance. Ecouté avec une attention complète, *M. Adrien Puipe*, l'inépuisable président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, qui avait bien voulu nous consacrer cette journée, développa deux questions d'actualité : 1^o La nouvelle loi sur le cautionnement ; 2^o La situation agricole de la Suisse. Donner même un résumé sommaire de ces deux développements serait trop long. Bornons-nous à dire que *M. Puipe* nous a vivement intéressés ; nous l'en remercions et souhaitons que chaque année, il nous fasse goûter ses utiles causeries.

E.

LA COTIERE (Neuchâtel).

L'assemblée annuelle statutaire de notre Caisse eut lieu, le samedi 13 mars, au collège.

M. Robert Jeanmeret, président du Comité de direction, mit en relief la prospérité grandissante de notre institution et les bienfaits qu'elle est susceptible de rendre à notre population. Le mouvement général des fonds atteint 129.961 fr., le bilan 62.500 fr.

Après présentation des comptes détaillés par le caissier, *M. Edmond Muller*, *M. Grisel*, au nom du Conseil de surveillance, remercia créanciers et débiteurs, ces derniers surtout pour la ponctualité avec laquelle ils s'acquittèrent de leurs obligations envers notre Caisse. Sur sa proposition, décharge est donnée aux membres dirigeants pour leur sérieuse gestion. En outre, un intérêt de 3 % sera versé aux parts sociales.

Après cette première partie administrative, l'assemblée eut le bonheur d'entendre le *Dr. A. Bolle*, avocat, à la Chaux-de-Fonds, l'entretenir d'un thème de vibrante actualité : « *L'Europe entre les griffes du diable* ». Richelement imagée, cette causerie du *Dr. Bolle* fit une impression profonde sur les auditeurs, tant par la solidité des arguments présentés que par la sincérité avec laquelle le conférencier affirma ses convictions religieuses. Sans un renouveau spirituel, une paix viable et juste n'est pas concevable ; à la vague de paganisme qui a déferlé sur l'Europe, les chrétiens ont le devoir d'opposer une ligne de défense solide : la pratique d'une foi agissante et contaminable.

E. M.

COURTEDOUX (Jura bernois).

Retardée d'un grand mois par suite de service militaire du caissier, l'assemblée annuelle de notre Caisse ne put avoir lieu que le lundi 22 mars écoulé.

Malgré ce retard, l'assistance fut nombreuse, et tous les sociétaires purent se rendre compte de la marche ascendante et prospère de notre Caisse.

Présidée comme de coutume avec distinction par le président du Comité de direction, *M. Sylvain Michel*, maire et député, l'assemblée entendit des rapports très intéressants.

M. le président se fit l'interprète de tous en rappelant en termes émus le décès survenu le 6 juin 1942 du regretté *Edmond Jobé*, négociant, président du Conseil de surveillance. Cette perte sera lourdement ressentie chez nous.

Du rapport présidentiel, nous avons retenu les chiffres suivants :

Le bilan est en augmentation de 25.000 fr. et solde par 475.000 fr. Les affaires traitées en 1480 opérations sont en augmentation de 200.000 fr. et accusent un chiffre de 800.000 fr. Le bénéfice atteint la jolie somme de 1570 fr. et les réserves après 11 ans d'activité se montent à 9088 fr.

4 nouveaux membres sont entrés au cours de l'année, ce qui porte notre effectif à 87 membres.

Le caissier renseigna les sociétaires sur les dispositions de la *nouvelle loi sur le cautionnement* entrée en vigueur le 1er juillet 1942.

Pour terminer la séance, l'assemblée appela à la présidence du Conseil de surveillance, Monsieur le curé Gigon.

Le choix est fort heureux, et c'est une nouvelle force qui vient compléter l'équipe des membres dévoués de nos Comités.

La Caisse de Courtedoux joue un rôle bienfaisant dans toutes les classes de notre population.

Les gens du village sont fiers de leur banque.

Notre ambition, comme l'a très bien dit M. le président dans son rapport, est de voir chaque famille faire partie de notre Caisse Raiffeisen. *A. B.*

BARBERECHE (Fribourg).

En terminant l'année 1942, notre Caisse a clôturé son vingt-cinquième exercice annuel. Dimanche après midi, 4 avril, elle a commémoré cet événement par une petite manifestation qui, vu les temps actuels et l'esprit qui anime ces Caisses, se déroula dans la plus grande simplicité.

L'assemblée générale était honorée de la présence de M. Henri Serez, secrétaire-adjoint de l'Union, et des délégations de Crescier, Courtin et Belfaux.

M. Jemmely, président, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue. Il jeta un coup d'œil sur le développement de la Caisse. La popularité de cette institution amena le nombre des membres à 72, le roulement à 724.000 fr. et la somme du bilan à 517.800 fr. M. le président montra la grande place qu'occupe la Caisse dans la vie économique et sociale de la paroisse ainsi que les services que, sans bruit, elle rend à ses membres.

M. le curé Guillaume, caissier, donna un aperçu sur les comptes accusant un bénéfice de 1600 fr., versé au fonds de réserve se montant à plus de 20.000 fr.

Les participants furent invités à une collation, servie impeccablement par M. Bourqui, aubergiste. M. Roulin, instituteur à Courtepin, nommé major de table, dirigea la partie oratoire avec la maîtrise qui lui est coutumière.

M. Henri Serez, transmet le salut des Caisses suisses de Crédit mutuel. Dans un magistral exposé, il montra la belle mission de la Caisse Raiffeisen, qui n'est pas simplement une œuvre financière. Elle a une portée morale et sociale considérable. Amener les agriculteurs à se solidariser, à répondre les uns pour les autres, c'est leur faire remporter une victoire sur l'égoïsme, c'est leur faire pratiquer cette charité fraternelle que Raiffeisen résumait dans sa belle devise, qui est la nôtre. Le secrétaire de l'Union félicita la Caisse jubilaire et

rendit hommage à MM. Jemmely et Michel, présidents du Comité de direction et du Conseil de surveillance, *membres des Conseils depuis 25 ans*, qui, par leur désintéressement et leur dévouement, contribuent au magnifique développement de la Caisse.

MM. les délégués des Caisses voisines soulignèrent les buts chrétiens de l'institution de crédit mutuel qui est la banque de la paroisse et la véritable démocratie en matière de finances.

Ce fut une journée bienfaisante qui a raffermi la bonne entente et l'entraide entre les citoyens. *W. B.*

SATIGNY (Genève).

Le 23 mars dernier est décédé, après une courte maladie, à l'âge de 57 ans, M. Charles Lambercy, président de la Caisse de crédit mutuel de Satigny et membre du Comité de nombreuses sociétés agricoles communales et cantonales.

Homme d'initiative au caractère ferme et volontaire, doué d'un talent d'organisation, Charles Lambercy possédait une grande force de travail et de création.

C'est ainsi qu'en 1934, reconnaissant que la base même à toutes nos sociétés agricoles manquait dans notre commune, il fut le créateur de notre Caisse Raiffeisen dont il a présidé les destinées avec une rare compétence et un grand dévouement.

Sous son impulsion notre Caisse a pris au cours de ces 9 ans d'existence un développement considérable et nous pouvons bien affirmer ici que tant vaut l'homme, tant vaut l'affaire. En effet, Ch. Lambercy a été et restera pour les raiffeisenistes de Satigny un véritable apôtre.

C'est bien à elle, à sa chère Caisse Raiffeisen qu'il témoigna le plus de sollicitude, s'y consacrant sans compter sachant qu'elle pouvait devenir un puissant facteur d'amitié et de progrès économique pour les habitants de la commune de Satigny.

Les hommes passent mais leurs œuvres restent... Voilà bien le bel exemple que nous laissera Ch. Lambercy.

Nous garderons de ce bon citoyen, de cet éminent raiffeiseniste un souvenir pieux et reconnaissant. *C. A.*

Communications du Bureau de l'Union

Emprunt de défense nationale, 3 % de 1936.

Cet emprunt est exonéré de l'impôt fédéral sur les coupons. Par contre, il y a lieu de déduire de l'intérêt annuel (indiqué au bas à gauche sur les coupons) l'impôt de défense nationale à la source de 5 %. Cet impôt se calcule de la façon suivante :

pour Fr. 2.10 d'intérêt	Fr. 0.15
pour Fr. 10.50 d'intérêt	Fr. 0.55
pour Fr. 21.— d'intérêt	Fr. 1.05
pour Fr. 105.— d'intérêt	Fr. 5.25

Les rates d'amortissement de Fr. 10.—, 50.—, 100.— et 500.— sont exonérées de tout impôt ou droit.

Caisse d'épargne : capitalisation des intérêts et déduction de l'impôt de défense nationale à la source.

Il est d'usage de n'inscrire dans les livres d'épargne que les *intérêts nets* (ca-

pitalisés). Il ne suffit toutefois pas d'écrire simplement « Intérêt pour 1942 ». Conformément aux prescriptions de l'Administration fédérale des contributions, il faut que le texte montre que l'impôt de défense nationale de 5 % a été déduit. On inscrira par exemple ainsi :

Intérêt de 1942, moins 5% imp. de déf. nat.

Il n'est par contre pas nécessaire d'indiquer le chiffre de l'intérêt brut ou de l'impôt.

Notre Service des fournitures délivre sur demande des sceaux appropriés munis du texte cité ci-haut.

Nouveau droit du cautionnement.

La pratique ayant précisé la procédure d'application de la nouvelle loi dans les différents cantons, l'Union élaborera, à l'usage des Caisses des divers cantons, un « Guide » spécial qui sera adressé aux caissiers au cours du mois prochain.

Entre temps, le Bureau de l'Union fournira volontiers sur demande tous renseignements utiles.

Un nouveau formulaire pour les Caisses valaisannes.

L'Union vient d'éditer un nouveau *formulaire d'acte de cautionnement* à l'intention des Caisses valaisannes, pour l'instrumentation en la forme authentique, par les notaires, des cautionnements supérieurs à Fr. 2000.— (formulaire No 148).

Les Caisses valaisannes peuvent se procurer ces formulaires auprès du Service de l'Econamat de l'Union.

Le bien commun

Le bien commun est affaire de vertu, de justice sociale, tout d'abord, mais aussi de toutes les vertus qu'elle se subordonne.

Je dis affaire de vertu, affaire de conscience, affaire de morale. Nous sommes loin de la jungle des intérêts. La vertu est une disposition habituelle à faire le bien. On peut l'avoir par inclination instinctive: le plus souvent, on ne l'acquiert qu'à coups d'efforts.

Père Lebret

(Mystique d'un ordre nouveau).

Pensées.

Celui qui croit pouvoir trouver en soi-même de quoi se passer de tout le monde se trompe fort; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de lui se trompe encore davantage.

La Rochefoucauld.

* * *

C'est l'effort qui donne à l'individu la volonté, sans quoi il n'est rien.

Laboulaye.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.